



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

### DÉLIBÉRATION n° 2026-065 du 27 mai 2026

**OBJET : Désignation des membres représentants du Conseil municipal au sein de la Caisse Des Écoles**

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Date de la convocation : 22 mai 2026</p>	<p>L'An deux mille vingt-six le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire.</p> <p><b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></b> Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, M. FERRIE, Mme VAFIADES, M. DAVRIU PHILIPPI, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, M. RICARD, M. OLIVEIRA, M. BATOUFFET, M. DE SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme DA SILVA DIAS, M. THORY, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. REHAJEM, Mme TOHON, M. KERVRAN, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO</p> <p><b><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></b> Mme FREHAT par M. DANIEL, Mme GODARD par M. PERDEREAU, Mme HUBERT par M. BATOUFFLET, Mme BATOUFFLET par Mme POINTEL</p>
---	---

Mme GALIMARD est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **DÉLIBÉRATION n° 2026-065 du 27 mai 2026**

### **OBJET : Désignation des membres représentants du Conseil municipal au sein de la Caisse Des Écoles**

La Caisse Des Écoles est un établissement public communal présidé par le Maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement public du premier et du second degrés dans tous les domaines de la vie scolaire : social, culturel, éducatif et sanitaire.

Les statuts actuels de la Caisse Des Écoles précisent que le Comité de la Caisse Des Écoles est composé des membres de droit suivants :

- Le Maire d'Arpajon, Présidente ;
- L'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription, ou son représentant ;
- Un membre désigné par le Préfet ;
- Les élus municipaux, membres du Comité d'Administration (CA), élus en conseil municipal ;
- Les sociétaires représentant les familles, élus en comité d'administration.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 212-10 et R.212-26,

**VU** sa délibération du 27 mai 2026 modifiant les statuts de la Caisse Des Écoles,

**CONSIDÉRANT** que le nombre de représentants du Conseil Municipal au Comité de la Caisse Des Écoles est modifié et fixé à 5,

**VU** l'avis de la commission enfance, jeunesse, santé, solidarité, sport, sénior, inclusion, vie associative en date du 05 mai 2026,

### **Après en avoir délibéré,**

**RAPPELLE** que le Maire est représentant de droit au sein du Comité de la Caisse Des Écoles,

**RAPPELLE** que l'élection des membres proposés interviendra au cours du Conseil municipal.

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

**DECIDE** de fixer à cinq, en plus du Maire, le nombre de représentants du Conseil Municipal qui siègent au Comité de la Caisse Des Écoles.

**DESIGNE** les élus suivants au sein du Comité de la Caisse Des Ecoles :

- Mme Sylvie POINTEL
- M. Paul OLIVEIRA
- Mme Ilona BATOUFFLET
- Mme Tiphaine CERUTTI
- Mme Katheline TOHON

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**A l'unanimité**

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Le Maire,  
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,



*Isabelle Perdereau*  
Isabelle PERDEREAU.

Accusé de réception en préfecture  
091-219100211-20260527-2026065-DE  
Reçu le 01/06/2026